

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

BP 531 - 3 rue St Etienne des Tonneliers
76005 ROUEN Cedex 2
3617 INFOGREFFE - www.infogreffe.fr
RIB : 17695 00900 04044977495 44
Tel : 02.35.70.08.60 / Fax : 02.35.07.85.35

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL D.E.C.

7 rue Andrei Sakharov
76130 Mont-Saint-Aignan

V/REF :

N/REF : 90 B 514 / 2008-A-4173

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE ROUEN certifie qu'il a reçu le 29/09/2008,

P.V. d'assemblée du 15/09/2008

- Changement de Président
- CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

Concernant la société

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL D.E.C.

Société par actions simplifiée

7 rue Andrei Sakharov

76130 Mont-Saint-Aignan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-4173 le 29/09/2008

R.C.S. ROUEN 378 735 823 (90 B 514)

Fait à ROUEN le 29/09/2008,

Le Greffier



DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL D.E.C

Société par actions simplifiée au capital de 135 000 Euros
Siège social : 7, rue Andrei Sakharov, 76130 MONT SAINT AIGNAN

RCS ROUEN B 378 735 823

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2008**

Le 15 septembre 2008,
A 19 heures,

Les associés de la société DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL D.E.C se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 7, rue Andrei Sakharov 76130 MONT SAINT AIGNAN, sur convocation faite par lettre simple adressée le 1^{er} septembre 2008 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles VAN LERENBERGHE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Hervé DOISY et Madame Sophie DEL MOLINO, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Véronique BRIERE est désignée comme secrétaire.

Monsieur Olivier ROBIN, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent sur les 5000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,



- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Gilles VAN LERENBERGHE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Hervé DOISY, expert comptable,
Né à METZ le 21 novembre 1959, de nationalité Française,
Demeurant 2, rue Claude Groulard, 76000 ROUEN,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Hervé DOISY de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Gilles VAN LERENBERGHE, Expert comptable,
Né à BEAUGENCY le 26 avril 1954, de nationalité Française,
Demeurant à 76 rue des Bulins, 76130 Mont Saint Aignan,

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

En aucun cas il n'aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

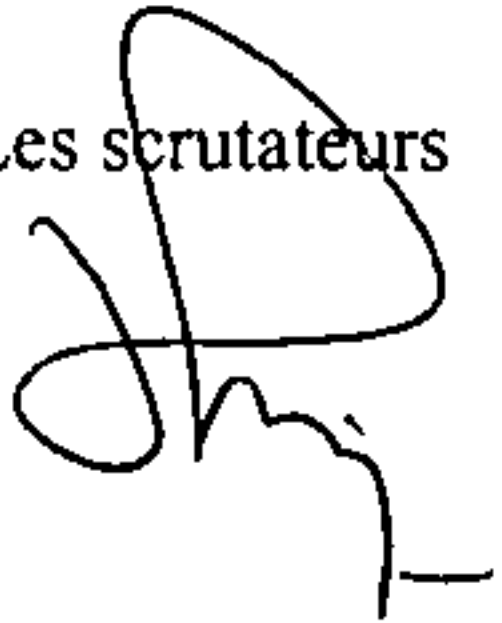
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

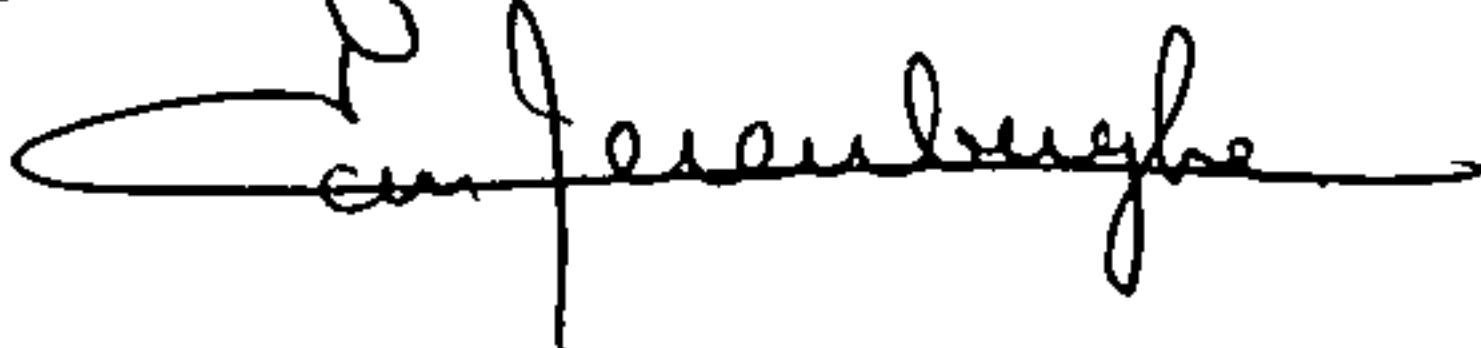
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

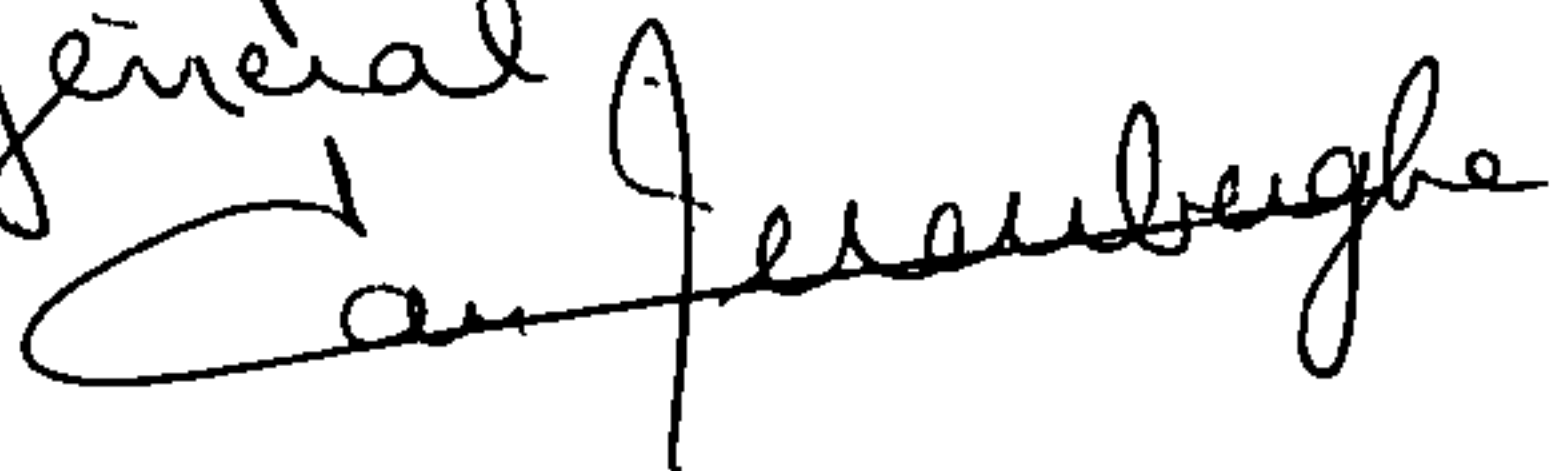


Le Président

Le secrétaire

Bon pour démission
des fonctions de Président


Bon pour démission
des fonctions de directeur
général 

Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur
général


Bon pour acceptation des
fonctions de Président
